

COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2017

A - VIE QUOTIDIENNE

Note du 25 JANVIER 2017

1°) La présentation du projet de réfection du terrain inoccupé près de l'aire de jeux du Lavandin.

Réponse :

Celui-ci sera présenté.

2°) L'examen de la mise en place d'un troisième brise-lame, conformément à la modélisation qui avait été réalisée par le laboratoire de Grenoble en 2010.

Réponse :

Nous avons sollicité les services de l'état et nous sommes en attente d'une réponse.

La Tamarissière :

G01/01/17 : Lors de la réunion sur le terrain courant juin 2016 en présence de M FREY et M BENTAJOU, nous avons évoqué la possibilité de créer une extension du parking pour la saison prochaine. Comme le démontre la photo, l'extension de ce parking est aujourd'hui indispensable. Pouvons-nous étudier et envisager cette extension pour la prochaine saison ?

Réponse :

Le projet d'extension du parking de la Tama est envisageable sous réserve d'un arbitrage favorable des crédits à engager.

G02/01/17 :

- Une étude pour le « rabotage » de la jetée de la Tamarissière devait être lancée afin de pouvoir promener sans risque de trébucher comme c'est fréquemment le cas actuellement.

Où en sommes-nous à ce jour. Ne pourrions-nous pas envisager d'installer quelques bornes d'éclairage photovoltaïques ?

Réponse :

- Le projet de rabotage des digues est présenté au budget depuis deux ans, nous sommes en attente d'un arbitrage favorable, nous ne disposons pas encore de l'arbitrage 2017.

- A ce jour, on doit solliciter les ABF sur le matériel qui pourrait être utilisé toutefois, le matériel existant aujourd'hui dans le commerce, ne permet pas d'assurer un éclairage performant tout au long de la nuit.

Le GRAU

G03/01/17 : Au foyer Jean FELIX, nous regrettons l'absence de l'atelier informatique. Celui-ci situé à l'étage a été supprimé par sécurité. Une promesse d'installation au rez-de-chaussée est attendue depuis ? Quand peut-on envisager son installation ?

Réponse :

Cet atelier a été mis en place à la fin du mois de mars.

G04/01/17 : Le marquage des emplacements de parking, devant la maison des services publics doit être rafraîchi.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

G05/01/17 : Suite au nombre de plus en plus important de cyclistes pendant la période estivale, serait-il possible de prévoir de nouveaux emplacements pour les vélos sur le boulevard du Front de mer

Réponse :

Trois racks à vélos seront mis en place (35 places).

G06/01/17 : A Notre Dame devant l'université du temps libre, serait-il possible de modifier l'emplacement du parking en épi pour éviter le débordement sur la chaussée de certains véhicules plus importants que d'autres.

Réponse :

Après un échange lors de la réunion, Louis BENTAJOU propose de réétudier cette demande.

G07/01/17 : Vous nous faites savoir en juillet 2016 qu'un bilan serait fait en mai 2017 concernant le plan de circulation des bus. Nous espérons que cette étude tiendra compte des nouveaux besoins.

Réponse :

Le contrat de délégation de service public doit se renouveler le 1^{er} Mars 2018. Toutes les démarches sont en cours, aucune information ne peut être fournie par obligation de réserve suite à la mise en concurrence.

Note du 24 MARS 2017

- Nous voudrions faire ajouter sur le site de la ville d'Agde « comité du quartier Grau/Tama », le calendrier des réunions préparatoires, ainsi que la composition de ses membres.

Réponse :

Louis BENTAJOU émet un avis favorable pour qu'il soit rajouté les coordonnées des membres du comité ainsi que l'annonce des réunions préparatoires.

- Nous souhaiterions examiner, entre autres, au cours de la prochaine réunion du 27 avril, à la rubrique Vie quotidienne, la question des pistes cyclables.

Réponse :

Concernant la piste cyclable du chemin de Notre Dame à Saint Martin, les alignements ne sont pas encore terminés. Concernant la piste cyclable de la Route de la Guiraudette, celle-ci sera faite après les travaux de canalisations qui doivent être effectués dans la cadre de la REUT (réutilisation des eaux usées traitées).

1°) La Tamarissière

G01/03/17 : Quand est-ce que le PAEN (plan de protection agricole et espaces naturels) signé entre Agde, l'Etat et le Département sera appliqué ? Les terrains occupés par les gens du voyage à la « rampe de Pastre » sont-ils communaux ou la propriété des gens du voyage ? Il a été constaté que des employés communaux détenaient les clés pour accéder à ces terrains, lors de la réfection du chemin des raidillons en septembre 2016. Retracer les chemins communaux, entretenir et curer les roubines communales (cf. chemin des raidillons). La présence des gens du voyage va à l'encontre du PAEN (roubines = toilettes publiques camping en PPRI rouge – ANC sans autorisation communale).

On constate que certains terrains agricoles sont « aménagés » de façon pérenne et sauvage (installation en automne 2016 de système d'assainissement non collectif dont on ne connaît pas l'état du réseau non conforme).

Réponse :

Le PAEN fait actuellement l'objet d'échanges entre le Conseil Général de l'Hérault, la SAFER et la Commune d'Agde dans le but de réaliser des opérations concrètes à court terme.

A cette fin, un secteur prioritaire situé au Nord de la voie rapide a été défini pour faire l'objet d'une réfection des chemins, d'un entretien des fossés et d'une politique d'acquisition foncière.

Concernant les terrains occupés "rampe de Pastre", sans plus de précisions sur la localisation des terrains, on ne peut pas apporter de réponse.

Enfin, pour les aménagements sauvages, une mission "police de l'urbanisme" a récemment été mise en place sous la responsabilité de Luc LAROSE pour traiter ces infractions jusqu'à la phase de contentieux.

G02/03/17 : Les réseaux électriques et téléphoniques sont en très mauvais état dans la zone des verdisses. Les résidents subissent de très nombreuses coupures en été (à cause des gens du voyage qui se branchent illégalement) et l'hiver lors des mauvaises conditions météo. ERDF ainsi qu'Orange renvoient sur la commune la responsabilité des travaux. Plusieurs coupures quotidiennes et 3 coupures longues entre octobre 2014 et ce jour (9 à 18 heures).

Réponse :

La Ville a demandé aux concessionnaires ENEDIS et Orange d'effectuer un contrôle de leurs installations. De nombreux problèmes sur le réseau électrique sont liés à la présence de branchements « pirates » qui entraînent des défauts sur les postes de transformation ou à des vols de câbles. Les travaux de remise et de maintien en état des réseaux électriques et téléphoniques sont de la responsabilité des concessionnaires et non de la commune.

G03/03/17 : Quand est-ce que le tri sélectif sera appliqué dans la zone des verdisses (Rampe de Pastre) ?

Réponse :

Ce n'est pas prévu.

2°) Le GRAU

G04/03/17 : En octobre 2004 vous nous avez soumis l'étude de la piste cyclable du chemin de Notre Dame à Saint Martin, dont l'objectif est de relier le Cap au Grau. La partie de cette piste du stade MILLET au rond-point du murier de SICARD a été réalisée en 2009. Le troisième tronçon du murier de SICARD vers Notre Dame sur environ 450 mètres devait être réalisé en 2011. Au lieu de cela, une piste provisoire a été créée sur le côté gauche, la véritable piste sur le bon côté était prévue en 2012. En avril 2013 vous nous faites savoir que la piste cyclable sous sa forme définitive entre le chemin de Baluffe et le giratoire du murier de SICARD « *ne pourra être envisagé que lorsque l'emprise foncière correspondant au projet d'élargissement du chemin de Notre Dame à Saint Martin sera libérée* ». Les travaux ne sont, a priori, pas programmés dans un proche immédiat.

Peut-on savoir où en sont les négociations ?

Réponse :

Au PLU, zone d'aménagement concertée sous forme d'orientation d'aménagement, le foncier nécessaire à cette opération sera demandé au futur aménageur.

G05/03/17 : Nous voudrions insister sur la continuation de la piste cyclable de l'Avenue de Saint Vincent, du chemin de la Chevrette à la mer (ou tout au moins jusqu'à la rue Beaulieu) Sa réalisation, qui était prévue en mars 2011, a été reportée à une date ultérieure, afin d'attendre « *la réalisation de l'aménagement complet du front de mer depuis le quai MERIC jusqu'à Saint Vincent pour une liaison cohérente des deux projets* » Comment était-il possible d'envisager un « maillage » entre le front de mer (où il n'existe pas de piste cyclable) et l'avenue de Saint Vincent ? Or depuis nous savons que l'étude d'aménagement du front de mer sera lancée en 2016 pour une réalisation vers 2017/2019. Un audit était en cours fin 2015 sur l'ensemble du réseau des pistes cyclables, afin de cibler au mieux les jonctions urgentes. Les zones accidentogènes seront traitées sur l'ensemble du réseau des pistes cyclables. Peut-on savoir si, compte-tenu de la dangerosité de cette route, qui n'est plus à démontrer, la piste cyclable commencée en 2003 de Notre Dame au chemin de la Chevrette sera continuée.

Réponse :

Le front de mer est accessible aux vélos. Quant à la demande de la continuation de la piste cyclable de l'Avenue de Saint Vincent, elle n'est pas envisagée.

G06/03/17 : En janvier 2015, vous nous faisiez savoir que le planning pluriannuel 2014-2020 de rénovation des voiries était en cours d'élaboration et nous serait communiqué dès que possible. Nous souhaiterions disposer de ce planning pour pouvoir répondre aux nombreuses personnes qui nous questionnent à ce sujet.

Réponse :

Le plan pluriannuel est un document interne de travail, non contractuel donc non transmissible.

G07/03/17 : Les riverains de l'Avenue du Littoral demandent de désherber la rue car l'herbe va bientôt dépasser les murs de clôture, notamment devant le n° 8. Ils avaient fait la même demande l'année dernière par notre intermédiaire, et avaient été satisfaits du résultat obtenu.

Réponse :

Cela a été fait.

G08/03/17 : Les habitants de la rue des jardins de la mer demandent la réfection de leurs trottoirs et l'enlèvement des souches des deux arbres abattus. Mme DESTRADE responsable des espaces verts qui s'est rendue sur place, nous a assuré que les travaux de suppression des souches étaient prévus pour les prochains jours. Quant à la réfection des trottoirs, elle ne peut pas se prononcer n'étant pas de sa compétence, mais elle pense qu'elle se fera en suivant.

Réponse :

Cette réfection n'est pas budgétisée.

G09/03/17 : Toujours rue des jardins de la mer, en face du n° 10, un affaissement du goudron à côté d'un robinet d'eau, signalé depuis plus de six mois au n° vert, n'est toujours pas réparé.

Réponse :

Le service va se déplacer sur le terrain afin de voir ce qu'il est possible de faire.

G10/03/17 : La rue des rosiers en ville, permet d'accéder difficilement au SCANNER. L'entrée en provenance du rond-point FOURESTIER est bloquée si un véhicule est arrêté au stop en sortie de la rue des rosiers qui est trop étroite. On pourrait l'élargir en « grignotant » un bout du trottoir sur la droite en entrant dans la rue.

Réponse :

Cette voie est correctement dimensionnée.

G11/03/17 : Le problème des goélands dérange et exaspère les habitants et touristes du Grau. Stériliser les œufs c'est bien, mais cela n'empêche pas les niches et les cris de ces oiseaux de jour comme de nuit, et leur agressivité. Pourquoi ne pas détruire les nids et les œufs ? Certes, il s'agit d'une espèce protégée, mais qui n'est pas en voie d'extinction ?

Réponse :

La Ville a obtenu une dérogation pour réguler par stérilisation les œufs de goélands qui restent une espèce protégée. La destruction des œufs est une mauvaise solution car les femelles continueront à pondre alors que la stérilisation bloque le développement de l'œuf. Ce traitement permet de réduire la présence des goélands sur les lieux de nichées et de limiter les nuisances liées à la présence des petits.

G12/03/17 : Outre les goélands que traitent les services municipaux, il est nécessaire de compléter cette action pour les choucas, oiseau voisin de la corneille au plumage noir vivant en bandes dans les tours et surtout les clochers qu'ils détériorent en attaquant la maçonnerie.

Réponse :

Il a été demandé à la brigade Environnement de la Police Municipale d'envisager une intervention pour limiter la présence de ces oiseaux. Toutefois, il doit être envisagé au niveau de l'église du Grau la mise en place de dispositif du type grillage pour obstruer les accès à ces oiseaux.

G13/03/17 : Remarque générale sur l'entretien défectueux des trottoirs :

- a) Rue Jean Jaurès entre la rue des écoles et l'avenue François MAS, les 4 arbres sur le trottoir (plantés malgré l'avis contraire du comité de quartier) sont en train de périr.
- b) Rue François MAS, ni une poussette, ni un fauteuil roulant ne risque de passer. La chaussée ne vaut guère mieux.
- c) Avenue de Saint-Vincent, le revêtement a disparu.
- d) Le tout à l'égout déborde très souvent et rejoint même le fluvial par l'intermédiaire d'un biseau (le service concerné a été prévenu à chaque fois). La terre s'infiltre sous les plaques d'égouts qui ne sont jamais nettoyées et l'herbe les soulève créant un danger pour les passants

Réponse :

- a) Le service des espaces verts confirme que les arbres sont en bonne santé.
- b) Concernant la rue François Mas, Il n'est pas possible d'envisager de travaux de voirie avant la reprise des réseaux par la Communauté d'Agglomération Hérault méditerranée.
- c) et d) Avenue Saint Vincent, il faudrait apporter des précisions sur cette demande.

G14/02/17 : Le parc de Notre Dame mériterait d'être mieux entretenu. Le ramassage des feuilles et branchettes n'est pas suffisant. De plus, les boulistes abandonnent leurs bouteilles et autres débris n'importe où. Il faudrait remédier à ce manque d'entretien.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

G15/03/17 : Au n° 55 chemin du Grand Quist, deux poteaux avec réseaux électrique et téléphonique sont tombés récemment, un sur un camion (sans dégâts) l'autre sur une voiture qui a été écrasée. Après vérification, les poteaux étaient à leur base rongés par des insectes ravageurs et l'humidité dans le sol a provoqué leur chute. Pourquoi ne pas supprimer les poteaux en bois et les remplacer par des poteaux en béton ?

Réponse :

Les poteaux d'éclairage sont tombés à la suite d'un choc sur l'un qui en chutant a entraîné le second. Pour éviter les problèmes liés à la présence de l'eau, les deux nouveaux poteaux seront implantés dans des buses étanches.

G16/03/17 : Près de la déchetterie de la Prunette se trouvent des conteneurs pour verres et journaux. Ces conteneurs sont entourés de toutes sortes de débris, ferraille et autres objets qui sont jetés tout autour. Dans tous les cas, il s'agit d'incivilités, mais cela tient au fait que la déchetterie n'étant pas ouverte le dimanche après-midi, les propriétaires de résidences secondaires qui ne séjournent que les samedis et dimanches n'ont pas d'autres solutions et sont incités à abandonner leurs immondices à cet endroit.

Réponse :

Le SICTOM a pris bonne note de cette remarque.

G17/03/17 : Des administrés s'interrogent sur le nouveau compteur communiquant EDF LINKY et voudraient connaître la position de la commune au sujet de l'installation de ce matériel sur son territoire, sachant que certaines communes l'ont refusé.

Réponse :

La mise en place des compteurs communicants a été imposée par une Directive Européenne transposée en Droit français et qui précise que 80 % des compteurs doivent être communicants d'ici à 2020. De ce fait, la

commune ne peut pas s'opposer au déploiement de ces équipements. De plus, les communes qui ont délibéré contre la mise en place de ces équipements ont vu leur délibération annulée.

CQ : Le maire peut manifester le fait qu'il ne le souhaite pas, cela pourrait le protéger.

G18/03/17 : Les 3 balisettes sont toujours en place au n°8 chemin fin de siècle. M. Bentajou devait se rendre sur place...Elles ne sont pas très gênantes mais un accident de croisement pourrait entraîner la responsabilité de la mairie qui n'a pas utilisé toute la largeur de la voie.

Réponse :

Les services estiment qu'il n'est pas indispensable de les enlever.

G19/03/17 : Les employés qui utilisent une balayeuse devraient insister sur les endroits sales (sous les arbres, près des poubelles sur les voies douces...) plutôt que de passer et repasser sur les portions les moins sales.

Réponse :

La demande a été prise en compte.

G20/03/17 : Le ralentisseur entre l'Hérault et l'Agenouillade est toujours très dangereux. Malgré nos multiples demandes, rien n'a été fait pour l'adoucir.

Réponse :

Celui-ci a été radouci.

G21/03/17 : Lors de la mise en place des racks à vélos, au parking du Grau, il semble qu'ils aient été positionnés à l'envers. A vérifier.

Réponse :

Les racks à vélos ont été déplacés.

G22/03/17 : La « route du golf » entre le ranch et le rond-point des Antilles, a une portion difficilement praticable. C'est bien plus que la « route à bosses » de Rochelongue.

Réponse :

Cette voie sera reprise dans le cadre du projet Malfato.

G23/03/17 : Les clous qui délimitent la voie douce sur la rue de la République à Agde sont une bonne chose qui pourrait être étendue à d'autres endroits.

Réponse :

Les services ont implanté des clous sur la piste cyclable de Notre Dame de l'Agenouillade à Agde.

G24/03/17 : Les riverains du boulevard du Front de mer proches des conteneurs à verre, se plaignent du vacarme insupportable causé par les bouteilles que jettent les restaurateurs à toutes les heures. Ils demandent que les conteneurs soient fermés de 22 h à 8 h du matin. A défaut, ils déposeront plainte pour tapage nocturne.

Réponse :

L'information a été relayée au SICTOM.

G25/03/17 : L'accès du parking du 6 boulevard du Front de mer, résidence Saint André, se trouve rue Joseph Sers. Cet accès est très difficile, car une balisette métallique se trouve juste en face du portail. Il faudrait l'enlever.

Réponse :

Elle sera supprimée

Sécurité :

Présenté par Luc LAROSE

- Mises en fourrière : 3
- Accidents : 2
- Incendies : 3
- Gens du voyage : 2
- Dégradations : 3
- Ivresse sur la voie publique : 1
- Problèmes de voisinage : 3
- Squats : 5
- Nuisances sonores : 5
- Dépôts d'encombrants : 4
- Vols : 2

Doléances du comité de quartier en cours de séance

- Place Montmorency : La place est sale.
- Place des Mûriers : La poignée du conteneur enfoui est cassé.
- Rue Beaulieu : Pouvez-vous implanter un miroir, ce carrefour est dangereux.

B) GRANDS TRAVAUX :

Laurent DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Piétonnisation du quai Théophile Cornu

La ville a été sollicitée par les riverains du quai Théophile Cornu pour que ce dernier soit piéton jusqu'à la mer en été. Aussi, il va être procédé à la mise en place d'une borne de contrôle d'accès à l'angle de la rue Vincent Brignoles avec la rue du Commandant Malet permettant ainsi de rendre également piéton l'impasse Lamothe Tenet.

Le fonctionnement de cette nouvelle borne positionnée après le rond-point d'entrée, sera le suivant : borne en position haute tous les jours du 1^{er} juin au 15 septembre de 10 heures à 1 heure.

La borne située au niveau rue Vincent Brignoles bénéficiera d'une sortie automatique ne nécessitant pas d'usage d'une télécommande.

Les riverains disposant d'un garage et ne possédant pas de télécommande en seront pourvus gratuitement, les autres seront payantes.

La mise en place de cette borne est prévue avant la saison et son coût est estimé à 10 000 € T.T.C.

Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX

Eglise Notre Dame du Grau (l'Agenouillade)

La ville d'Agde agit pour son patrimoine :

L'église Notre Dame du Grau, chère aux agathois, fait l'objet d'un vaste chantier de requalification et de valorisation.

La commune engage une réflexion générale sur le bâti, sur le mobilier et œuvres d'art, ainsi que sur l'environnement immédiat de l'église, historiquement attachée aux marins et gens de mer.

Des désordres structurels rendant impossible le culte, obligent la ville d'Agde à intervenir sur les sols, murs, toitures... afin de stopper les problèmes liés à l'humidité, détériorant l'édifice voulu par d'Henri 1er de Montmorency comme dernière résidence.

Le montant des travaux étant estimé à 700 000 € TTC
Réalisés depuis le 09/ 2012

La Phase en cours réalise la mise en peinture du Retable ainsi que la rénovation et la repose de tous les tableaux par l'entreprise Malbrel.

Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX

Entretien de la forêt communale – Point sur le chantier

L'intégralité des travaux de coupes des bois est à ce jour terminée. Au total, il a été procédé à la coupe d'environ 700 tonnes de bois sur la partie de forêt appartenant à la commune et sur celle appartenant au Conservatoire du Littoral.

Les travaux de broyage du bois sont achevés.

La Ville a profité du chantier sur le Mont Saint Loup pour procéder à la coupe des arbres sur l'avenue François Mitterrand où il a été coupé 170 arbres et au niveau de l'avenue du Surintendant où il a été coupé 19 arbres. Ces arbres ont également été broyés pour fabriquer des plaquettes de chauffage.

Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX

Restauration Château Laurens

Le Château Laurens construit en 1897 de style art Nouveau par le Dr Emmanuel Laurens est classé aux titres des Monuments historiques depuis 1996.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre du Fonds de Soutien pour l'Investissement Public Local. L'Etat soutien les collectivités à investir dans des travaux publics pour soutenir l'emploi local et sursoir aux baisses de DGF. Budget 10 ME répartis en 4 phases. Subventionnées à 80% par l'Europe, l'Etat, la Région, la DRAC. Les 20% restant à la charge de la CAHM et Ville d'Agde.

L'entreprise Girard (groupe Vinci) est mandatée pour le gros œuvre. Un périmètre de sécurité a été mis en place aux abords du château, barrières, grillages et échafaudages, protection des arbres, installation de containers de chantiers. Le préau est occupé par du matériel de chantier. Et le Parc de Belle-Isle (jusqu'au lac des cygnes) n'est désormais accessible au public que de 11 h à 18 h (jusqu'à 19h en été).

La 1^{ère} phase de travaux concerne la consolidation des fondations et l'assainissement du sol et du vide-sanitaire du bâtiment central. Traitement de la toiture et des façades. A l'intérieur un nettoyage et dépose des cloisons ainsi que les boiseries, conservation des décors intérieurs puis réfection des sols du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage.

Les peintures murales et les fresques seront protégées par un spécialiste agréé Monuments historiques. Réaménagement de la remise Nord.

Au final, l'idée de ces premiers travaux est de retrouver un bâtiment brut et sain. (Hors d'air hors d'eau). Il n'est pas exclu que des visites de chantier seront proposées au public en 2018 si les travaux ont bien avancés et si la sécurité pour le public est respectée.

Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX

Travaux entrée du Cap

Sous la grue du Casino, après une période d'étude relative à l'implantation des fondations, ces dernières ont commencé et dessinent déjà le cercle qui constituera la base de la partie souterraine du bâtiment et accueillera les murs.

Pour la construction du Casino et du Palais des Congrès, près de 9 000 m³ de béton vont devoir être coulés.

Déjà, deux murs ont été coulés à l'écart du chantier à titre d'essai, essai qui a donné satisfaction. Les premières coulées réelles se feront dès que les « branches » seront mises en place. En fait de « branches », il s'agit de murs de coffrages provisoires qui permettent de donner une forme au béton. Ici, elles sont nombreuses : souvent incurvées, de différentes courbes, mais permettent de couler un mur de 8 m² en deux jours séchage compris.

Pendant ce temps, le travail des fondations se poursuit avec le creusement des trous, la mise en place du ferrailage et le coulage du béton.

A l'Ouest du chantier, en direction du rond-point Nicolas Fouquet, la pose du réseau d'eau et du pluvial est désormais presque achevée. Le réseau routier a reçu les multiples couches de soubassement jusqu'à la couche à gros calibre qui recevra les couches «roulantes».

Déjà, des arbres de hautes tiges ont été plantés au centre de la nouvelle avenue de Belle-Isle et donnent leurs premières feuilles. En parallèle, l'installation des réseaux d'électricité pour l'éclairage public est en cours de finition.

Enfin, tout au Sud, à proximité de la passerelle, les équipes sont en train de terminer l'aménagement des passages piétons et cyclistes qui permettront, à terme, d'accéder au Musée de l'Ephèbe et au site de la Clape.

Présents :

M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M RUIZ, M PALLARES, Mme DESTRADE.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

BETHUNE Jean-Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, CHOUFFOT Jean, ESTEVE Jacques, GIBELLO Robert, LABATUT Elisabeth, MAHUL Jean Paul, MOTARD Jacques, Robert RALUY, SOULLIART Francis, SUAU Roger, VANRAET Florence, VINCENT Joël.

Absent excusé :

MONERRIZ Anne.

Absents :

PACULL Jean, PRUNET Jean-Claude, RUIZ Sandie,